



PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

L'an 2021 – le 03 JUIN,

Le Conseil Municipal de la Commune de BILLIERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Régine ROSSET Maire.

Nombre de conseillers municipaux : en exercice : **15** présents : 13 votants : 14

Date de la convocation : 27/05/2021

Date d'affichage : 10/06/2021

PRESENTS : ROSSET Régine, ROBERDEL Bertrand, DANQUERQUE Christophe, MONTI Bernard, MAFOA Jean-Yves, BIGOT Servane, BONAFIOUS Patrice, BOUILLARD Philippe, DORSO Cédric, RIOU Marie-Luce, JEUDY Vincent, RAULO Dominique, LANOË ROUBAUT Stéphanie.

ABSENTES :

LANGLAIS Maryvonne, procuration à ROSSET Régine, en date du 03/06/2021 ;

LONCLE Sandra, excusée.

SECRETAIRE de séance: Vincent JEUDY est élu secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 22 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, APPROUVE le procès-verbal de séance du 22 AVRIL 2021 ; transmis le 03/05/2021.

HUIS CLOS EN FIN DE SEANCE

Madame le maire informe l'assemblée que la partie questions diverses de la séance se tiendra à huis-clos.

DÉLIBÉRATIONS

2021 06 001. SUBVENTIONS– 2021 - 1

Madame le Maire rappelle au Conseil le montant global inscrit au budget principal 2021 pour l'attribution des subventions de l'année, soit 31 010 €.

Les associations étant encore dans l'incertitude quant aux activités et animations qu'elles pourront organiser cette année, Madame le Maire propose de répartir les montants en 2 temps :

- juin 2021 : vote des subventions aux associations sociales & caritatives (don du sang, sauveteur en mer, resto du cœur...), au CCAS, à l'école, à la coopérative scolaire, à l'ADMR ;
- septembre 2021 : vote des subventions aux associations billotines.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

VOTE les montants des subventions aux associations et organismes sociaux, scolaires ou caritifs tels qu'ils figurent dans le tableau suivant :

	Dénomination	2021
ASSOCIATIONS DE BILLIERS	ECOLE (effectifs 2020/2021 = 66 inscrits)	5 148,00
	COOP SCOLAIRE	3 498,00
	CCAS	1 010,00
	AMIS ECOLE (NOEL)	1 023,00
	Sous-total 1 =	10 679,00



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JUIN 2021**

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MAIRIE MUZILLAC ECOLE MUSIQUE	100,00
	FAMILLES RURALES	500,00
	AMICALE DON SANG	66,00
	SAUVETAGE EN MER (damgan)	670,00
	BANQUE ALIMENTAIRE	510,00
	ADMR	3 000,00
	SAPEURS POMPIERS (muzillac)	350,00
	RESTOS DU CŒUR	500,00
	SECOURS CATHOLIQUE	190,00
	CROIX ROUGE	132,00
	EMMAUS	170,00
	Sous-total 2 =	6 188,00

2021 06 002. BUDGET PORT 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Les deux programmes de travaux du Port sont terminés (pour mémoire : Enlèvement du banc d’huîtres et réfection des mouillages).

Madame le Maire explique au conseil qu’une décision modificative est nécessaire sur le budget du Port afin de permettre le dernier règlement.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, **APPROUVE** la décision modificative suivante :

BUDGET PORT DE PENLAN 2021 :

Chapitres	Comptes	Montants
21 – Immobilisations corporelles	2153 – Installations à caractère spécifique	+ 4 000€
22 – Immobilisations reçues en affectation	2228 – Terrains nus	- 4 000 €

2021 06 003. BUDGET PRINCIPAL BILLIERS 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire rappelle la délibération du 20/08/2020 par laquelle le conseil votait la durée des amortissements pour le budget communal, soit 30 ans pour une participation pour travaux.

Dans le cadre de l’opération de montée en débit initiée par la Région Bretagne pour améliorer le réseau internet à Penlan, la commune de Billiers a déjà versé la moitié de la somme due.

Les travaux démarrés en 2020 doivent être amortis dès cette année et une décision modificative du budget Principal est nécessaire.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents ou représentés, **VOTE** au budget Principal 2021, la décision modificative n°1 suivante :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Article	Montant
042	6811	+ 339 €

INVESTISSEMENT		
RECETTES		
Chapitre	Article	Montant
040	28041513	+ 339 €



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JUIN 2021**

67	6718	- 339 €
----	------	---------

10	10226	- 339 €
----	-------	---------

2021 06 004. LOCAL ZONE DU GUENA – LOCATION & CONVENTION ARTISTE

En séance de conseil du 22 avril dernier, le conseil était informé de la difficulté pour la commune à trouver des artisans locataires pour les 2 ateliers zone du Guéna.

Christophe DANQUERQUE, Adjoint au Maire, explique au conseil que les locaux ont été proposés à des artistes locaux et Jonathan BERNARD, artiste sculpteur est intéressé.

En contrepartie d'un loyer réduit de 100€ par mois, il interviendra à l'école dans le cadre de la convention ci-jointe annexée, sur un projet artistique élaboré en concertation avec les enseignants.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure un contrat de bail précaire avec M. BERNARD pour la location d'un local dans la zone du Guéna;
- **FIXE** le montant du loyer à 100€ par mois ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer et mettre en œuvre la convention ci-jointe annexée, entre l'école, M. BERNARD et la Mairie (Annexe 1).

2021 06 005 ASB – GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHATS DE MASQUES COVID 19 – CONVENTION

Mme le Maire rappelle que dans le cadre de la crise sanitaire COVID19, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a proposé à la commune, qui l'a acceptée, de grouper les commandes de masques réutilisables, afin que celle-ci puisse en doter son personnel et ses administrés pour tout ou partie.

La commune a indiqué à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne son besoin en masques réutilisables. Pour satisfaire cette demande, deux dispositifs ont été activés conjointement :

- commande auprès de l'Usine Invisible : 108 unités au prix unitaire de 6,33 € le masque,
- commande auprès de La Fabrik à Chapeaux : 1044 unités au prix unitaire de 3,70 € le masque.

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a passé commande des unités précitées et a payé l'intégralité des frais correspondants sur son budget principal.

Par circulaire du 28 mai 2020, la Préfecture du Morbihan a indiqué soutenir financièrement les collectivités territoriales pour l'achat de ces équipements. Cette aide se définit comme suit :

« Sont éligibles au remboursement partiel par l'Etat, les achats de masques à usage sanitaire et les masques à usage non-sanitaire visés par l'arrêté interministériel, en cours de publication, relatif à l'application du taux réduit de TVA aux masques de protection, effectués par les collectivités entre le 13 avril 2020 et le 1er juin 2020. »

Par ailleurs, il a été convenu entre la commune et la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, la prise en charge du solde restant dû à parts égales entre la Communauté de Communes et la commune.

Une convention jointe en annexe de la présente délibération précise la somme due par la commune et les modalités de paiement.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

AUTORISE Mme ou M. le Maire à signer la convention jointe en annexe afin de payer à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne sa quote-part suite à sa commande de masques réutilisables (Annexe 2).



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JUIN 2021**

2021 06 006. ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE

Bernard MONTI, Adjoint au Maire, présente au conseil la demande de l'entreprise ENEDIS qui, dans le cadre de travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, doit emprunter la propriété communale au lieu-dit la Grée de Tora.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés : **AUTORISE** Mme le Maire à signer avec l'entreprise ENEDIS la convention de servitude qui demeure ci-jointe annexée (Annexe 3).

2021 06 007. EPTB VILAINE – UNITE DE GESTION DE LA VILAINE AVAL (U.G.V.A.) – ELU REFERENT

Madame le Maire informe le Conseil de la demande de l'EPTB Vilaine afin que soit désigné un élu référent de la commune au sein de leur service « Unité de Gestion Vilaine Aval ».

Ce service est maître d'ouvrage des études et des opérations de restauration de la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et du bocage sur le versant Vilaine aval.

L'élu référent sera associé aux comités de pilotage locaux des différents projets et aura un rôle de facilitateur de la concertation sur le terrain auprès des usagers de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DESIGNE Philippe BOUILLARD, conseiller municipal pour représenter la commune de Billiers auprès de l'EPTB Vilaine, au sein du comité de Gestion de la Vilaine Avale.

2021 06 008. DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACHATS DIVERS

Proposition de devis pour matériels administratifs (imprimante – agrafeuse électrique).

Sans objet – projet de délibération reporté à la prochaine séance du Conseil.

DÉCISIONS

2021 06 008 – DPU :

Ventes pour lesquelles la Commune a renoncé à exercer son droit de préemption :

Référence cadastre	Superficie
AB 81	2 915 m ²
AC 918 921 480 481 482	862 m ²
AB 45	160 m ²

QUESTIONS DIVERSES

A – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCES 2021

Calendrier du 2nd semestre 2021 :



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JUIN 2021**

08 juillet – 20h	02 sept. – 20h	07 oct. – 20h	04 nov. – 20h	09 déc. – 20h
------------------	----------------	---------------	---------------	---------------

B – SPECTACLE DE NOEL 2021

Madame le Maire informe le Conseil des recherches que vont entreprendre dès à présent Mesdames LANGLAIS Maryvonne, adjointe et RIOU Marie-Luce, Conseillère, afin de programmer un spectacle de fin d'année pour les enfants de Billiers.

C – SCRUTINS DES DIMANCHES 20 ET 27 JUIN

Le tableau des permanences dans les bureaux de vote pour les dimanches 20 et 27 juin 2021 est communiqué à l'ensemble des membres du conseil.

D – HORAIRE MAIRIE – ÉTÉ 2021

Du 1^{er} juillet au 31 août l'accueil de la Mairie sera fermé au public le jeudi après-midi de 14H à 16H.

E – SENTIER DES ARTS – SAISON 2021

Après un an d'interruption, Christophe DANQUERQUE, Adjoint au Maire, annonce la reprise de la manifestation « Sentier des arts » pour l'été 2021. Le domaine de Prières a donné son accord pour l'utilisation de la Chapelle du Centre.

Les 8 artistes initialement prévus en 2020 ont été recontactés et 5 pourront exposer.

La programmation reste à compléter.

Marie-Luce RIOU, conseillère municipale, invite les membres du Conseil à visiter l'exposition d'une stagiaire du Centre, actuellement en cours dans la chapelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente **lève la séance à : 20 h 40.**



**PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU
03 JUIN 2021**

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	PIÈCES JOINTES
2021 06 001	SUBVENTIONS– 2021 - 1	
2021 06 002	BUDGET PORT 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1	
2021 06 003	BUDGET PRINCIPAL BILLIERS 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°1	
2021 06 004	LOCAL ZONE DU GUENA – LOCATION ET CONVENTION ARTISTE	Annexe 1 Convention
2021 06 005	ASB – GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHATS DE MASQUES COVID 19 – CONVENTION	Annexe 2 Convention
2021 06 006	ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE	Annexe 3 Convention
2021 06 007	EPTB VILAINE – UNITE DE GESTION DE LA VILAINE AVAL (U.G.V.A.)	
2021 06 008	DEPENSES D'INVESTISSEMENT – ACHATS DIVERS	

DECISION N°	OBJET
2021 06 009	URBANISME - DPU